

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE L'ASSAINISSEMENT  
N°23-05

Séance du 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept Janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

M. BONIN Gérard, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme DEGIRAL Laurence, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, Mme PELLETIER Emeline, M. VIGNE Olivier, M. MONNET Jérôme

**Procurator(s) :**

M. CHASSAGNE Jean-François donne pouvoir à M. MONNET Jérôme, M. MAIRE Pierre donne pouvoir à M. BONIN Gérard

**Étai(en)t absent(s) :**

M. DEVILLARD Claude

**Étai(en)t excusé(s) :**

M. CHASSAGNE Jean-François, M. MAIRE Pierre

Date de la convocation
20 janvier 2023

Date d'affichage
20 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31 janvier 2023
-----------------

et publication du

31 janvier 2023
-----------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GILLES Xavier

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2022 est mis au vote par le doyen de l'assemblée, Monsieur Gérard BONIN. L'assemblée vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes:

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	94 927,56
	Réalisé :	7 894,52
	Reste à réaliser :	68 260,80
Recettes	Prévu :	94 927,56
	Réalisé :	49 627,56
	Reste à réaliser :	45 200,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	34 249,99
	Réalisé :	16 894,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	34 249,99
	Réalisé :	35 222,29
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	41 733,04
Fonctionnement :	18 327,72
Résultat global :	60 060,76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TRETEAU

Monsieur le Maire DELIGEARD Arnaud

